à la critique, et raison de plus de féliciter l'honorable sénateur d'Alma (l'honorable M. Ballantyne) de l'excellence de son discours.

Nous avons souvent entendu dire que le débat sur le discours du trône n'était qu'une perte de temps et une dépense inutile, et ne contribuait que peu à renseigner le public. Je n'ai jamais partagé cet avis, pourvu que la discussion soit limitée à un temps raisonnable. Nous devrions nous rappeler que le membre d'un corps législatif représente le peuple, avec lequel il est en relations plus ou moins étroites, et ceci lui permet d'exprimer l'opinion de ses commettants sur le parquet de la Chambre, afin de la répandre dans le public en général.

Monsieur le Président, je désire ajouter mes félicitations à toutes celles que vous ont adressées les honorables sénateurs qui m'ont précédés dans ce débat. Comme j'ai déjà occupé le fauteuil, je suis bien en mesure d'apprécier les avantages, et les désavantages, s'il y en a, qui découlent du poste élevé que vous occupez maintenant. Au cours de la durée des fonctions d'un Président, il se produit indubitablement quelques faits de particulière importance qui restent profondément gravés dans son esprit; je veux dire quelque chose qui sort de la routine ordinaire. Voilà ce qui m'est arrivé un samedi soir du mois de septembre 1939, et j'en ai gardé une profonde impression. Ce fut la motion tendant à l'adoption du discours du trône, laquelle était, en réalité, la déclaration d'un état de guerre avec l'Allemagne. Je n'oublierai jamais cette heure où dans une atmosphère lourde et une émotion intense, je me levai pour mettre la résolution aux voix des membres du Sénat. Ce fut un événement historique. Il nous rappelait que le Canada a acquis son indépendance, car nos Statuts décrétaient que nous avions le droit de rester neutres ou de déclarer la guerre. D'une voix unanime, le Parlement a décidé d'appuyer la Grande-Bretagne et de déclarer la guerre à l'Allemagne.

Lorsque j'eus l'honneur d'être nommé au Sénat, je crus bon de me mettre au courant de mes devoirs et de la manière dont je pourrais le mieux m'en acquitter. Je savais que j'étais nommé à vie et qu'il me faudrait me préparer en conséquence. J'ai compris que le temps était passé pour moi de chercher à convaincre les électeurs que je défendais leurs intérêts ou que j'étais digne de les représenter. Je ne réussissais pas toujours, certes, à les convaincre, mais la balance penchait du bon côté. Ma nomination me fit aussi comprendre que je ne représentais plus seulement une division ou une circonscription et que je n'étais plus tenu de m'adresser à mes électeurs, mais que j'avais le devoir de peser, à l'occasion, les questions à un point de vue général et en tenant compte de leurs effets sur le pays tout

entier et sur tous les Canadiens. J'ai compris que cette Chambre du Parlement avait été constituée de manière à accorder une représentation égale aux différentes régions de notre pays et qu'ensemble les membres s'occuperaient des diverses questions d'ordre local qui pourraient surgir, sauvegardant et maintenant ainsi l'autonomie de chaque province. J'ai aussi appris alors que la principale fonction du Sénat consistait à reviser les mesures législatives venant de l'autre Chambre du Parlement et, dans des cas extrêmes, à ne pas approuver celles qui lui paraîtrait prématurées ou peu sages. Ainci donc, je devais, à mon sens, faire partie du rouage administratif de notre démocratie, lequel s'occuperait des mesures législatives émanant du Gouvernement choisi par le peuple pour administrer la chose publique.

Il est vrai que cette Chambre peut prendre l'initiative de certains bills privés et les envoyer à l'autre Chambre. C'est là une méthode qu'il conviendrait, à mon avis, d'encourager, car les mesures d'ordre privé ne sont pas entachées de politique et peuvent être efficacement étudiées et réglées par le Sénat, surtout au début de la session.

Mon hon. ami de Saskatchewan-Ouest-Central (l'honorable M. Aseltine) a relevé certaines critiques entendues de temps en temps. Je suis certain que les honorables membres en ont aussi eu connaissance. Je ne voudrais pas, même si je le pouvais, dévoiler la source de ces critiques, car, si j'entreprenais de le faire, Son Honneur le Président me rappellerait à l'ordre. Je suis convaincu, cependant, que certaines de ces critiques que j'ai lues ou entendues de temps en temps doivent émaner de ceux qui ne veulent pas l'existence d'un corps ou d'un service du Parlement revêtu du pouvoir de rejeter les mesures que la majorité des Canadiens pourraient tenir pour peu sages ou prématurées. On peut facilement comprendre alors pourquoi on entend de tels commentaires et d'où ils viennent. On a aussi laissé entendre dans certains milieux qu'on devrait abolir nos assemblées législatives. Je voudrais dire ici que si jamais ces projets d'abolition de nos institutions reconnues est mis à exécution, on constatera peut-être alors que cette Chambre du Parlement est plus utile que ne le croient les auteurs de ces critiques. Maintenant que je m'achemine vers le déclin de la vie je puis bien dire: Tenez-vous en à ce qui est reconnu bon. Notre forme de gouvernement est la meilleure au monde. Ne modifiez pas ce que des millions de personnes, dans ce monde tourmenté par la guerre, voudraient posséder à tout prix.

Des VOIX: Très bien!